



Avis d'audience publique de radiodiffusion CRTC 2007-7-3

Ottawa, le 12 juillet 2007

Suite à ses Avis d'audience publique de radiodiffusion CRTC 2007-7 du 21 juin 2007, 2007-7-1 et 2007-7-2 du 3 et 10 juillet 2007 relativement à l'audience publique qui aura lieu le 27 août 2007 à 9h30, au Centre de conférences, Portage IV, 140, Promenade du Portage, Gatineau (Québec), le Conseil annonce qu'il étudiera la demande suivante.

La date limite pour le dépôt des interventions/observations, à l'égard de cette demande seulement, est le 2 août 2007.

[\[formulaire d'intervention/d'observations - radiodiffusion\]](#)

25. **Peterborough (Ontario)** **No de demande 2006-1458-8**

Demande présentée par **Trent Radio** en vue de renouveler la licence de l'entreprise de programmation de radio campus axée sur la communauté CFFF-FM Peterborough, qui expirera le 31 août 2007.

Cette demande a déjà été publiée dans l'Avis public de radiodiffusion CRTC 2007-31 (Avis public 2007-31).

Avis public 2007-31 indiquait que CFFF-FM avait avisé le Conseil que son association avec Trent University pouvait ne pas avoir existé et que le conseil d'administration n'incluait aucun représentant de cette université tel qu'indiqué dans la politique de radio campus (Avis public CRTC 2000-12).

Compte tenu de ces renseignements, le Conseil songe à changer la catégorie de licence de CFFF-FM de station de radio campus axée sur la communauté à une station communautaire de type B conformément à la politique relative à la radio communautaire (Avis Public CRTC 2000-13) et au nouveau formulaire de licence pour les stations de radio communautaires (Avis public 2000-157).

La titulaire a indiqué qu'elle était prête, si le Conseil considère qu'il est approprié de procéder avec une licence communautaire de type B, à effectuer ce changement de catégorie de licence.

Trent Radio exploiterait cette station de radio communautaire de type B sous les paramètres techniques présentement autorisés.

Ce changement de catégorie de licence exigerait l'émission d'une nouvelle licence et doit par conséquent être traité par audience publique tel que requis par l'alinéa 18 (1) de la Loi sur la radiodiffusion.

Advenant l'approbation de ce changement de catégorie de licence, la licence de Trent Radio pour son entreprise de radio campus axée sur la communauté sera révoquée.

Le Conseil tiendra compte des interventions déjà reçues, acceptées et déposées au dossier public en lien avec l'Avis public 2007-31 et de toutes autres interventions reçues pour la présente audience publique.

Adresse de la titulaire :

715, rue George Nord
Peterborough (Ontario)
K9H 3T2
Courriel : info@trentradio.ca

Examen de la demande :

À l'adresse de la titulaire

Participation du public

Date limite d'interventions/d'observations

2 août 2007

L'intervention doit être reçue par le Conseil et par la requérante, au plus tard à la date susmentionnée. Le Conseil ne peut être tenu responsable des délais occasionnés par la poste.

L'intervention doit comprendre l'un des énoncés suivants dans le premier ou le dernier paragraphe :

- 1 - Je demande à comparaître à l'audience publique.
- 2 - Je ne veux pas comparaître à l'audience publique.

Le Conseil examinera votre intervention et elle sera en outre versée au dossier public de l'instance sans autre avis de notre part, à la condition que la procédure susmentionnée ait été suivie. Nous communiquerons avec vous uniquement si votre intervention soulève des questions de procédure.

Faire parvenir votre intervention écrite à la Secrétaire générale du Conseil selon une seule des façons suivantes :

en remplissant le
[\[formulaire d'intervention/d'observations - radiodiffusion\]](#)

ou

par la poste à l'adresse

CRTC, Ottawa (Ontario) K1A 0N2

ou

par télécopieur au numéro
819-994-0218

Une copie conforme doit être envoyée à la requérante et la preuve d'un tel envoi doit être jointe à l'intervention envoyée au Conseil.

Le Conseil recommande à toutes les personnes qui déposent un document et en signifient copie par voie électronique de se montrer prudentes lors de l'envoi des documents ou avis par courriel, car il peut être difficile de prouver ensuite que cet envoi a bien été fait.

Avant d'utiliser le courrier électronique, assurez-vous de pouvoir prouver au Conseil, sur demande, que le document a été signifié.

Pour les interventions soumises par voie électronique, la mention *****Fin du document***** devrait être ajoutée à la fin du document, pour indiquer que le document n'a pas été modifié pendant la transmission électronique.

Les paragraphes du document devraient être numérotés.

Votre intervention doit clairement mentionner la demande, faire état de votre appui ou de votre opposition et, si vous y proposez des modifications, présenter des faits et des motifs à cet égard.

Advenant que la demande passe à l'étape comparante de l'audience et que vous désiriez comparaître, veuillez expliquer pourquoi vos observations écrites ne suffisent pas et pourquoi une comparution est nécessaire.

Les personnes qui requièrent des auxiliaires de communication comme les dispositifs techniques pour malentendants et l'interprétation gestuelle voudront bien en aviser le conseil au moins vingt (20) jours avant le début de l'audience afin de lui permettre de prendre les dispositions nécessaires.

Avis important

Veillez noter que tous les renseignements que vous fournissez dans le contexte de ce processus public, sauf ceux qui font l'objet d'une demande de traitement confidentiel, qu'ils soient envoyés par la poste, par télécopieur, par courriel ou au moyen du site Web du Conseil à www.crtc.gc.ca seront versés à un dossier public et seront affichés sur le site Web du Conseil. Ces renseignements comprennent les renseignements personnels, tels que votre nom, votre adresse courriel, votre adresse postale, vos numéros de téléphone et de télécopieur ainsi que tout autre renseignement personnel que vous fournissez.

Les renseignements personnels ainsi fournis seront divulgués et utilisés aux fins auxquelles ils ont été recueillis par le Conseil ou compilés initialement ou pour un usage qui est compatible avec ces fins.

Les documents reçus en version électronique ou autrement seront affichés intégralement sur le site Web du Conseil, tels qu'ils ont été envoyés, y compris tous les renseignements personnels qu'ils contiennent, dans la langue officielle et le format d'origine dans lesquels ils sont reçus. Les documents qui ne sont pas reçus en version électronique seront disponibles en version PDF.

Il est à noter que les renseignements fournis au Conseil dans le cadre de ce processus public sont déposés dans une base de données impropre à la recherche et réservée exclusivement à ce processus public. Cette base de données ne peut être consultée qu'à partir de la page Web de ce processus public. En conséquence, une recherche généralisée de notre site Web à l'aide de notre engin de recherche ou de tout autre engin de recherche ne permettra pas d'accéder aux renseignements fournis dans le cadre de ce processus public.

Examen des documents

Les demandes sont disponibles en format électronique en sélectionnant le numéro de la demande à l'intérieur de cet avis.

Une liste de toutes interventions/observations sera également disponible sur le site Web du Conseil. La version électronique de toutes interventions/ observations soumise sera accessible à partir de cette liste. Afin d'accéder à cette liste, sélectionner « Liste d'interventions/observations » sous la rubrique « Instances publiques » du site Web du Conseil.

Les documents sont disponibles pendant les heures normales du bureau à l'adresse locale indiquée dans cet avis et aux bureaux du Conseil et aux centres de documentation concernés par ces demandes ou bien, sur demande, à l'intérieur de 2 jours ouvrables, aux autres bureaux et centres de documentation du Conseil.

Édifice central

Les Terrasses de la Chaudière
1, promenade du Portage, pièce 206
Gatineau (Québec) K1A 0N2
Tél. : 819- 997-2429
Tél. Sans Frais : 1-877-249-2782
ATS Sans Frais : 1-877-909-2782
Télécopieur : 819-994-0218

Place Metropolitan

99, chemin Wyse
Bureau 1410
Dartmouth (Nouvelle-Écosse) B3A 4S5
Tél. : 902-426-7997
Télécopieur : 902-426-2721

205, avenue Viger Ouest
Bureau 504
Montréal (Québec) H2Z 1G2
Tél. : 514-283-6607

55, avenue St. Clair Est
Bureau 624
Toronto (Ontario) M4T 1M2
Tél. : 416-952-9096

Édifice Kensington
275, avenue Portage
Bureau 1810
Winnipeg (Manitoba) R3B 2B3
Tél. : 204-983-6306 – ATS: 204-983-8274
Télécopieur : 204-983-6317

Édifice Cornwall Professional
2125, 11^e Avenue
Pièce 103
Regina (Saskatchewan) S4P 3X3
Tél. : 306-780-3422

10405, avenue Jasper
Bureau 520
Edmonton (Alberta) T5J 3N4
Tél. : 780-495-3224

530-580, rue Hornby
Vancouver (Colombie-Britannique) V6C 3B6
Tél. : 604-666-2111 – ATS : 604-666-0778
Télécopieur : 604-666-8322

Secrétaire général

Ce document est disponible, sur demande, en média substitut, et peut également être consulté en version PDF ou en HTML sur le site internet suivant : <http://www.crtc.gc.ca>